

Communiqué

Extraits de la séance CODES du 30 mars 2021

A l'intention du corps enseignant secondaire

Informations concernant la classe relais et réalisation d'une capsule vidéo pour les enseignants

Quelques informations sur l'évolution de la classe relais sont communiquées :

- Le déplacement d'un élève dans la classe relais est recommandé lors de difficultés sévères de comportement avec un impact sur la vie de l'école et de la classe. L'idée principale est de maintenir l'élève au sein du système scolaire avec un retour en classe ordinaire à plus ou moins long terme.
- Sur place, une équipe pluridisciplinaire encadre les élèves. Actuellement 16 leçons sont consacrées à l'enseignement. Elles se déroulent en matinées. Le programme des classes d'origine est suivi dans les branches principales, en contact étroit avec les enseignants. Les après-midi sont consacrés aux activités créatrices, art-thérapie, reconstruction de la vie en collectivité, etc. L'inspectrice scolaire ainsi que les conseillers pédagogiques se rendent régulièrement sur place.
- Afin de garantir les meilleurs résultats, les déplacements en classe relais doivent être envisagés le plus tôt possible. Dès les premiers dérapages la procédure peut être engagée avec information aux parents. Il s'agit bien d'une sanction qui est imposée.
- Une réintégration est réussie si la communication avec les familles, les assistants sociaux, les curateurs et avec les établissements scolaires d'origine est bonne.
- Le retour en classe ordinaire n'est pas évident. Si un vrai lien dans les branches principales, un suivi des travaux et des évaluations ont été réguliers, il faut aussi anticiper et construire le retour d'un élève qui aura pu changer d'attitude et accompagner ce retour.

Par ailleurs, une capsule vidéo dédiée aux enseignants sera disponible pour la prochaine rentrée scolaire afin de pouvoir la présenter en séance des maîtres.

Bulles d'air pour les écoles

Dans le but d'atténuer les effets négatifs de la crise sanitaire sur la santé mentale, les services cantonaux concernés ont initié une nouvelle étape de la campagne « Gardons le cap » mise en place lors des premières mesures sanitaires au printemps 2020. En collaboration avec la Fondation O₂, porteuse du projet, de nouvelles mesures sont proposées dès la fin du mois d'avril. Dans ce contexte, la Fondation O₂ et le Service de l'enseignement ont développé un ensemble de mesures visant à améliorer la santé psychique des élèves.

Chaque école est invitée à créer un groupe-relais sous la responsabilité du médiateur ou de la direction. Ce groupe pourrait mettre en place des bulles de mouvement, de culture, de parole telles que proposées dans le programme de la Fondation O₂. Des flyers contenant les ressources pour soutenir les jeunes sont disponibles dans les écoles.

Service de l'enseignement – 10 mai 2021

Les termes utilisés pour désigner des personnes s'appliquent indifféremment aux femmes et aux hommes.